



COMPTE-RENDU
Conseil de quartier Village Nord et Ouest
13/10/2021

Service : Cabinet du Maire Village
Rédacteur : Valérie CESANA
Approbateur : Isabelle NOURI
Objet de la réunion : Elections Conseillers Village Nord / Ouest
Date : le 13/10/2021

1) PRESENTS :

| Nom – Prénom | Fonctions | Présence |
|---------------------|---|-----------------|
| Jean CAYRON | Monsieur le Maire | Oui |
| Martine BOUVARD | Conseillère Municipale déléguée à la Démocratie Participative | Oui |
| Isabelle NOURI | Elue référente du Conseil de quartier Village | Oui |
| Julien FABRE | Elu de la Majorité du Conseil de Quartier Village | Oui |
| Isabelle SUCHET | Elue de l'opposition Conseil de quartier Village Nord et Ouest | Absente |
| Anissa NAAMANE | Directrice de Cabinet | Oui |
| Valérie CESANA | Coordinatrice du Pôle Village | Oui |

2) Compte Rendu Sommaire

Monsieur le Maire remercie l'assemblée de leur présence ce soir et explique que cette réunion a pour objectif d'élire les membres du Conseil de quartier Village. L'intérêt de ces élections est de permettre aux administrés de choisir leurs délégués dans une perspective de participation démocratique.

Il passe la parole à Madame BOUVARD, Conseillère Municipale déléguée à la Démocratie Participative, qui présente et explique le déroulé des élections du jour. Avant de débiter les élections, Mme BOUVARD rappelle quelques précisions :

- Le conseil de quartier s'inscrit dans une démarche de démocratie participative, il peut être force de propositions mais n'a aucun pouvoir de décision ;
- Le Maire ou son représentant est le Président de droit ; Madame Isabelle NOURI, référente de quartier Village Nord et Ouest est sa suppléante.
- Les participants sont tenus à un devoir de réserve afin de faciliter les échanges ;
- L'ordre du jour est arrêté conjointement par l' élu référent et le vice-Président délégué et envoyé au Maire au plus tard 15 jours avant la tenue du conseil de quartier. Il est rappelé que cet ordre du jour devra impérativement être respecté lors du déroulé du conseil de quartier ;

- Les questions soulevées devront être d'intérêt général et non personnelles ;
- Le conseil de quartier se réunira 2 fois par an au minimum. A titre exceptionnel il pourra être réuni par le Maire ;
- Entre les Conseils de quartier publics, les membres du Conseil de quartier pourront se réunir à l'initiative du vice-Président.

Une fois ces précisions rappelées, Mme BOUVARD demande aux candidats de se présenter à l'assemblée.

Avant de procéder au vote, Mme BOUVARD rappelle le déroulé de l'élection :

→ **Election du collège des habitants (8 membres + 4 suppléants) :**

- **4 membres sont élus par les habitants du quartier** : il s'agit des 4 candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sur les bulletins dépouillés (en cas d'égalité entre 2 candidats, un 2^{ème} tour est organisé, et si l'égalité persiste, le plus jeune est élu).
- **4 membres sont désignés par tirage au sort** (parmi les candidats qui n'ont pas été élus précédemment)
- **4 suppléants** : les candidats non élus ou non tirés au sort.

→ **Collège des associations :**

Les associations ont été au préalable, désignées par le Maire. Dans les faits, les membres des associations se sont portés candidats en qualité de représentants de ces associations.

3) Les Elections

Au suffrage :

Sont Elus membres titulaires au titre du collège des habitants :

- Monsieur André RUBIN, avec 29 voix,
- Monsieur Alexandre PIRON, avec 25 voix
- Madame Violaine VIGORELLI, avec 24 voix
- Madame Laetitia REYNAUD, avec 20 voix.

Au tirage au sort :

Sont Elus membres titulaires au titre du collège des habitants :

- Monsieur Jacques LECAILLON,

Désignés par Monsieur le Maire :

Est Elu membre au titre du collège des Associations :

- Monsieur Arnaud CHARLIER, Association Chemin des Fourques
- Monsieur Dominique DOUILLARD, Association des Riverains du Rocher
- Madame Cécile KAMIN, ASL Clos Saint-Charles
- Monsieur Thierry STEGER, ASL Les Jardins du Rocher
- Madame Raphaëlle VACHEROT, Association Maison du Terroir

*

Avant de clôturer cette séance, Monsieur le Maire explique qu'un ordre du jour pour le prochain conseil de quartier a été établi pour amorcer les premiers conseils de quartier. L'ordre du jour sera le suivant :

- Voirie
- PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Aménagements futurs
- Cabanisation
- Questions diverses (réponses orales si possible ou au prochain Conseil de quartier)

Madame BOUVARD explique que l'ensemble des conseillers de quartier, élus ce soir, doit se réunir rapidement avec Madame NOURI pour élire le vice-président et pour préparer le prochain conseil de quartier Village prévu le 25 novembre 2021 à 18h à la salle Molière.

Monsieur le Maire invite les nouveaux élus à signer le règlement intérieur et à récupérer l'ordre du jour préétabli avant de se réunir autour d'un verre de l'amitié.

La séance se termine à 19h30